

M. Fabrice Brun - 3^e Ardèche - membre du groupe Les Républicains
XV^e Législature - Gouvernement CASTEX

Type de questions QE	
Ministère interrogé : SSA - Ministère des solidarités et de la santé	
Question n° 23-00147 : du :date non fixée	<p>M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque de reconnaissance et de prise en charge des patients atteints de la COVID-19 et dont les conséquences médicales se prolongent dans le temps. Alors que le Gouvernement s'était engagé, à travers l'adoption d'une résolution le 17 février 2021, à prendre en charge et investir les questions liées à ce « COVID long », force est de constater que les ambitions gouvernementales, en la matière, ne sont pas à la hauteur des enjeux pour l'instant. En effet, de nombreux patients, plusieurs mois après la contamination au virus, souffrent encore de symptômes et de séquelles particulièrement inquiétantes pour leur état de santé général. En premier lieu, le « COVID long » n'a pas été reconnu par le Gouvernement comme une affection de longue durée (ALD). Cette négligence constraint de nombreux patients à prendre à leur charge l'ensemble des frais liés à leur parcours de soin. De la même manière, la reconnaissance du « COVID long » comme maladie professionnelle aurait pu être une étape fondamentale pour la prise en charge médicale et administrative de cette affection qui persiste dans le temps. Cependant, le décret du 14 septembre 2020 accorde le statut de maladie professionnelle uniquement pour les cas graves de COVID-19, dont la contamination a mené les patients à des complications pulmonaires, une installation en lit de réanimation, et souvent une intubation de longue durée. Or, ce « COVID long » devrait être considéré comme une maladie professionnelle, quelle que soit la nature de la contamination, hospitalisation ou pas, compte tenu des dégâts médicaux et psychologiques qu'il fait encourrir aux patients. En effet, les symptômes persistants de la maladie sont nombreux (fatigue, essoufflement, retours de pics inflammatoires, une pluri-pathologie qui doit être prise en compte). Enfin, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré qu'il devenait essentiel, à l'avenir, de renforcer la connaissance scientifique sur cette version prolongée de la maladie. Ces signaux de la communauté scientifique internationale auraient pu naturellement inciter le Gouvernement à prendre la mesure de ce « COVID-long », dont la prise en charge apparaît trop faible aujourd'hui. Pour l'ensemble de ces raisons, il lui demande si le Gouvernement envisage de considérer le « COVID long » comme une affection de longue durée (ALD) et une maladie professionnelle. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend établir afin d'assurer une prise en charge médicale et administrative effective pour l'ensemble des patients atteints par cette affection.</p>